



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/305

30 janvier 2004

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications
(Services de radiodiffusion)

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève, du 6 au 7 mai 2004, immédiatement après les réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6M, 6P, 6Q, 6R, 6S et du Groupe d'action 6/9 (voir la Lettre circulaire 6/LCCE/38 du 19 décembre 2003).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30, le 6 mai 2004.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que06&lang=f>.

2.1 Adoption des projets de Recommandation pendant la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6M, 6P, 6Q, 6R, 6S et du Groupe d'action 6/9 organisées immédiatement avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PSSA) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail et du Groupe d'action qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PSSA, visé au § 10.3 de la Résolution susmentionnée.

Si, au cours de sa réunion, une Commission d'études décide qu'un projet de Recommandation résultant de l'étude d'une Question identifiée comme pouvant faire l'objet de la variante de la procédure d'approbation (AAP) n'a pas d'incidences politiques ou réglementaires, la procédure d'approbation énoncée dans la Résolution UIT-R 45-1 peut être appliquée. Dans ce cas, le projet de Recommandation devrait être examiné pour adoption par le biais de la procédure par correspondance décrite au § 2.2 ci-dessus. Une fois adoptée au titre de cette procédure, la Recommandation sera alors considérée comme étant approuvée conformément à la Résolution UIT-R 45-1.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa. Cette demande doit comporter le nom et les fonctions de la/des personne(s) pour la/lesquelles le visa est demandé, et en annexe, la copie du formulaire d'enregistrement approuvé pour la conférence ou réunion de l'Union.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire).

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 6-7 mai 2004)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Constitution du Groupe de rédaction
- 5** Rapport du Président
- 6** Rapports des Groupes de travail et du Groupe d'action
- 7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 7.1** Recommandations dont l'inscription à l'ordre du jour n'était pas expressément prévue (voir la Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de présentation pour adoption
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
 - Application, au besoin, de la procédure visée à l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4
 - 7.2** Recommandations pouvant faire l'objet de la variante de la procédure d'approbation décrite dans la Résolution UIT-R 45-1
 - 7.3** Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44-1
- 8** Résultats des réunions de la Commission de direction de la Commission d'études 6 de l'UIT-R
- 9** Statut des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions
- 10** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 11** Rapport du Président du Groupe de Rapporteur sur l'archivage
- 12** Rapport du Rapporteur sur la structure
- 13** Mise en place du Groupe de rédaction travaillant par correspondance
- 14** Calendrier des réunions
- 15** Divers

A. MAGENTA
Président de la Commission d'études 6 des
radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6E, 6M, 6P, 6Q, 6R, 6S et du Groupe d'action 6/9 qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandation seront éventuellement élaborés

Groupe de travail 6A

- Structure des données de commande entre stations, acheminées par paquets de données auxiliaires

Groupe de travail 6E

- Caractéristiques des signaux rayonnés des systèmes de télévision analogiques
- Bases techniques de la planification de la radiodiffusion sonore numérique hertzienne de Terre dans la bande des ondes métriques (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BS.1660)
- Critères de planification des services de télévision numérique par voie hertzienne de Terre dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1368-[4])
- Critères de protection des systèmes de radiodiffusion vis-à-vis des brouillages causés par les systèmes de télécommunication câblés, par les équipements industriels, scientifiques et médicaux et par les dispositifs à faible portée
- Evaluation des champs provenant des systèmes d'émission de radiodiffusion fonctionnant dans n'importe quelle bande de fréquences pour estimer l'effet de l'exposition aux rayonnements non ionisants

Groupe de travail 6M

- Gestion des droits d'accès dans un environnement de radiodiffusion numérique
- Harmonisation des formats de contenu pour les applications de télévision interactive
- Protection de la confidentialité des utilisateurs des services de radiodiffusion interactive
- Fourniture de services multimédias interactifs dans un environnement mobile
- Spectre pour les services interactifs

Groupe de travail 6P

- Caractéristiques des spécifications bande de base des systèmes de télévision classiques (éventuel projet de nouvelle Recommandation et projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.470-6)
- Métadonnées pour la production et la post-production
- Mesure du niveau
- Optimisation de la qualité de reproduction télévisuelle des couleurs
- Commande adaptative de la qualité de l'image dans les systèmes télévisuels
- Signaux d'essai de référence compatibles pour la télévision numérique à haute définition/définition normalisée

Groupe de travail 6Q

- Evaluation subjective, par des non spécialistes, d'images multimédia transmises en continu
- Méthodologie d'évaluation subjective de la qualité des images de télévision (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BT.500-11)
- Prévention des crises d'épilepsie photosensible causées par la télévision

Groupe de travail 6R

- Enregistrements télévisuels avec signaux audio multicanal
- Gestion et archivage de bandes magnétiques enregistrées (son et télévision) (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BR.1215)
- Manipulation et stockage des enregistrements sur film cinématographique (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BR.1219)
- Conditions à remplir pour utiliser la technologie du numérique dans les systèmes audio (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R BR.1351)
- Normes du code temporel de commande pour l'échange international de programmes de télévision sur bandes magnétiques (projet de révision éventuelle de la Recommandation UIT-R BR.780-1)

Groupe de travail 6S

- Systèmes interactifs de radiodiffusion par satellite (télévision, son et données)
- Méthode probabiliste d'évaluation du brouillage causé par des systèmes non OSG du SRS (sonore) aux systèmes IMT-2000 de Terre dans la bande au voisinage de 2,6 GHz
- Méthode permettant d'obtenir la qualité de fonctionnement, en termes de disponibilité, des systèmes multiprogrammes numériques du SRS, et des liaisons de connexion associées, exploités dans les bandes planifiées
- Facteurs de blocage à examiner dans le cadre des études relatives au partage et au seuil de puissance surfacique dans les bandes utilisées en partage par des systèmes de Terre et un réseau à satellite

Groupe d'action 6/9

- Méthodes de mesure des paramètres d'image pour la présentation de programmes LSDI en salle
- Système sonore en bande de base et codage de la source audio au niveau des interfaces de diffusion d'applications LSDI destinées à la présentation en salle
- Valeurs des paramètres pour une hiérarchie élargie de systèmes LSDI
- Classement des applications LSDI
- Débits binaires nécessaires pour la diffusion d'applications LSDI

Annexe 3



Formulaire d'enregistrement Réunions de l'UIT-R Genève, Suisse, 14 avril – 7 mai 2004

Bureau des Radiocommunications

Je désire participer à

| | | | | | |
|--------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| GT 4A 14-23/04 | GA 1/9 19-23/04 | GT 6S 21-30/04 | GT 4B 22-29/04 | GT 6A 22-28/04 | GT 6M 26-30/04 |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| GA 6/9 26-30/04 | GT 6P 27/04-03/05 | GT 6E 29/04-05/05 | GT 6Q 03-05/05 | GT 6R 03-05/05 | CE 6 06-07/05 |
| | | | | | |

M. Mme Mlle:
(nom) (prénom)

Accompagné(e) de membre(s) de la famille :
(nom) (prénom)

1. REPRÉSENTATION

Nom de l'Etat Membre:

Chef de délégation Adjoint Délégué
(à compléter uniquement par les représentants des Etats Membres)

Nom du Membre du Secteur:

- Exploitations reconnues
- Organismes scientifiques ou industriels
- ONU, Institutions spécialisées et l'AIEA
- Organisations régionales et autres organisations internationales
- Organisations régionales de télécommunications
- Organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites
- Autres entités s'occupant de questions de télécommunications
- Associés

2. ADRESSE OFFICIELLE

Nom de la compagnie:

Adresse/Rue:

Ville/Etat/Code/Pays:

Tél. professionnel: Fax:

Courrier électronique: En cas d'urgence:

3. DOCUMENTS anglais français espagnol

Date: Signature:

Réservé au Secrétariat du BR

Approuvé (Si appliqué)

Section personnelle

Section durant la réunion

Casier